

Communiqué de la Commission Exécutive de l'UD FO du Tarn en soutien à notre camarade Alain Rey

La Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du département du Tarn a été informé que notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental du SNFOLC du Lot et secrétaire de la FNEC dans le même département est l'objet de poursuites judiciaires suite au mouvement de protestation contre les E3C au mois de janvier et qu'il est convoqué aux fin de composition pénale par le Délégué du Procureur de la République, le mercredi 24 juin 2020 à 15h30 à Cahors.

Il lui est reproché "*d'avoir pénétré ou s'être maintenu, le 21 janvier dans l'enceinte du lycée Clément Marot sans y être habilité ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre public.*" Il encourt pour ces faits une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 7500 € d'amende. Notre camarade qui n'a fait qu'accomplir son mandat syndical en accompagnant des salariés et en les aidant à faire valoir leurs revendications, est donc victime d'une opération de remise en cause de l'exercice du droit syndical. Il s'agit d'une tentative de museler l'expression des revendications et l'action syndicale qui de plus intervient dans une période au cours de laquelle, avec l'état d'urgence sanitaire, les libertés démocratiques sont largement remises en cause.

C'est donc notre camarade mais aussi nos organisations syndicales qui sont attaquées.

Ainsi, la Commission Exécutive de l'UD FO du Tarn s'associe à toutes les initiatives de soutien à notre camarade Alain Rey et exige en particulier l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires à son encontre.